



Aix en Provence

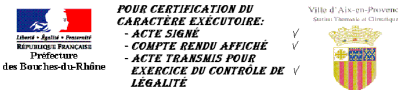
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-330**

Séance publique du

29 septembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51744-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES POUR L'ANNÉE 2014

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Karima ZERKANI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Mission Développement Touristique et
InternationalRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5

Subventions

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL****OBJET** : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION
DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES POUR L'ANNÉE 2014- Décision
du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis de nombreuses années la Ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales. Cette association a pour objet de développer les relations et les échanges permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde. En ce sens, l'association est appelée à relayer l'action de la Ville auprès de la société civile aixoise.

Les missions et objectifs ont été définis par une convention d'objectifs 2012-2014, n° 2012-593, signée le 29 mai 2012.

Cette convention prévoit que soient ciblés le public scolaire et le jeune public, notamment à l'échelle européenne, afin de promouvoir le multilinguisme. Il est demandé à l'association de renforcer la sensibilisation sur les différents partenariats internationaux existants et sur leurs thématiques, les échanges dans le cadre scolaire du 1er degré, les échanges et chantiers de jeunes. Un travail spécifique est conduit à cet effet avec les délégations municipales référentes à l'Éducation, la Politique de la Ville, la Jeunesse, la Culture et au Sport.

La Ville a également souhaité s'appuyer sur l'Association pour favoriser la participation de citoyens des villes jumelles européennes dans le cadre de manifestations pilotées par elle, afin de permettre l'émergence d'une citoyenneté européenne active : Journée de l'Europe, Semaine européenne de la démocratie locale.

Le rapport d'activités 2013 et le programme d'activités prévisionnel 2014 de l'Association des Jumelages et des Relations Internationales s'inscrivent dans les objectifs fixés par la convention.

Par délibération N°2013.784 en date du 17 décembre 2013, un acompte de 75 % de la subvention 2014, soit 62 415 €, a été versé à l'Association, en vertu de l'article 3 de la convention triennale d'objectifs.

Il y a lieu aujourd'hui de se prononcer sur le montant de la subvention pour l'exercice 2014.

<i>Associations</i>	<i>Rappel subvention 2012</i>	<i>Rappel subvention 2013</i>	<i>Subvention année 2014</i>
Association Jumelages et RI	83 220 €	83 220 €	83 220 €

Cette proposition a été validée en date du 8 septembre 2014

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** la reconduction d'une subvention de 83 220 euros à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales pour l'année 2014, sachant que le premier acompte d'un montant de 62 415 € a d'ores et déjà été versé.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur le budget 2014 de la Ville, ligne 92048 6574 1673 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué aux Relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2014-330 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES POUR
L'ANNÉE 2014-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)